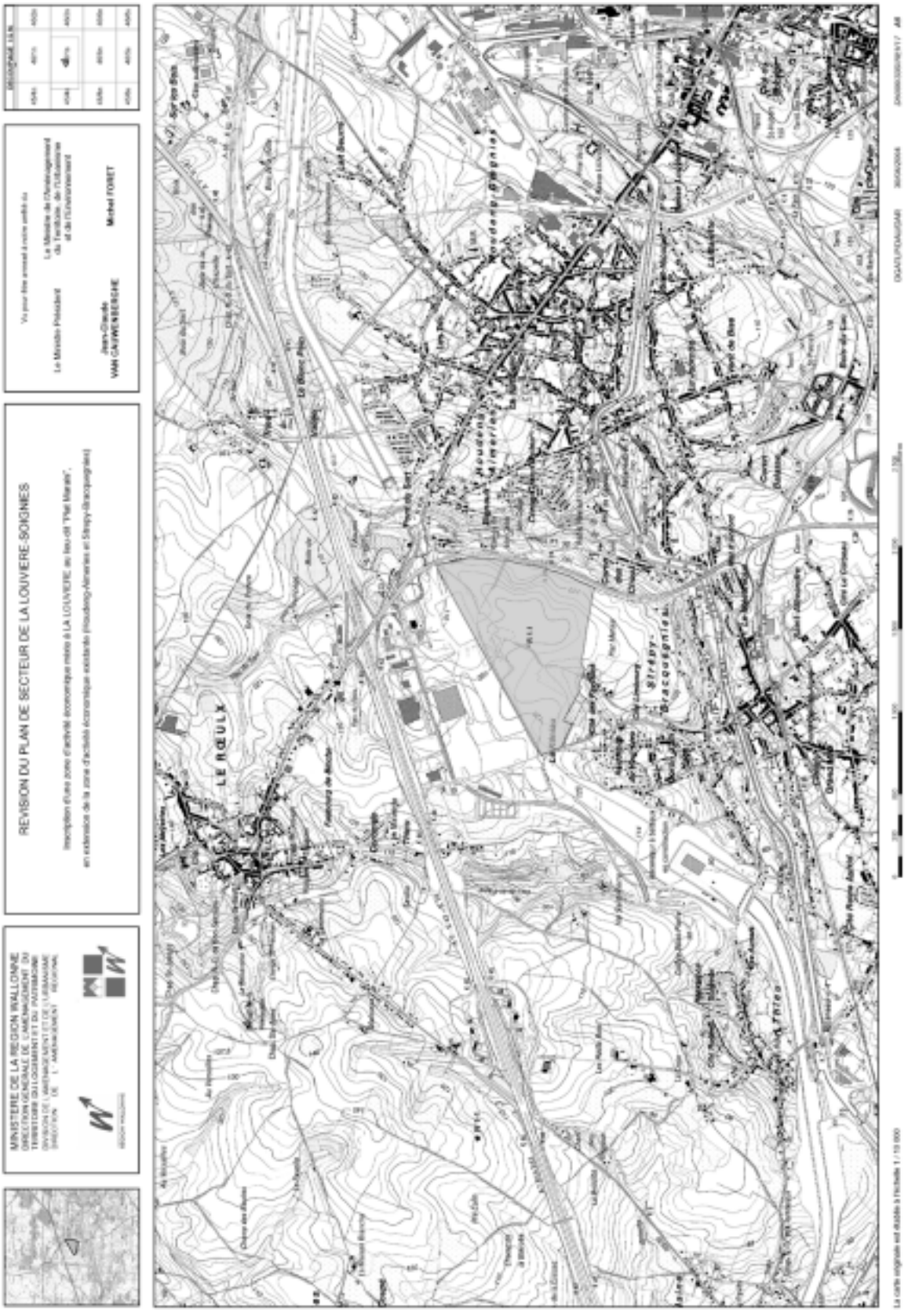Carte constituant l'annexe de l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 avril 2004 adoptant définitivement la révision du plan de secteur de La Louvière-Soignies en vue de l'inscription d'une zone d'activité économique mixte à La Louvière au lieu-dit ″Plat Marais″ en extension de la zone d'activité économique existante (Houdeng-Aimeries et Strépy-Bracquegnies) (planches 45/4S et 46/1S) publié au *Moniteur belge* du 13 août 2004, pp. 60503 et suivante